

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 9 mai 2016**

L'an deux mille seize, le neuf mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : MM RIBOULET. MARCHAIS. DAMANGE. BROSSARD. BRAULT. WATTELLE. BANNIER. LOISEAU. Mmes GONNEAU. JUIN. FAYOL. ROBIN. MAZZONI. DUGUE

=====

Date de la convocation : 2 mai 2016

Secrétaire de séance : Madame Hélène ROBIN

**ORDRE DU JOUR** :

- *Affaire MORVAN : remboursement branchement assainissement*
- *Augmentation tarif cantine : année scolaire 2016-2017*
- *Centre de Gestion d'Indre et Loire : création d'un service de médecine préventive*
- *Bibliothèque : convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques*
- *Touraine Logement : vente logement rue des AFN*
- *Travaux de la Salle des Fêtes : avancement du dossier*
- *Questions diverses*

*Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 22 février 2016.*

**OBJET : AFFAIRE MORVAN : REMBOURSEMENT BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT**  
**Délib. n°27-1/05/16**

Le Conseil Municipal,  
VU, le Code Civil et notamment les articles à 2058  
VU, la circulaire du Premier ministre du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;  
VU, la circulaire des ministres chargés de l'économie du budget du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour régler à l'amiable les conflits dans le domaine contractuel, notamment lors de l'exécution des marchés publics, des délégations de service public et d'autres contrats administratifs.

VU, le projet de convention ci-joint

CONSIDERANT, que l'importance de ce litige est hors de proportion avec les frais qu'entraînerait le recours à une procédure juridictionnelle que dès lors que le recours à la transaction est la solution pour mettre fin au litige.

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Approuve le projet de transaction ci-joint

**ARTICLE 2**

Dit que les crédits nécessaires d'un montant de 1 500.00 € sont prévus au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer le protocole transactionnel

ARTICLE 4

La secrétaire de mairie, le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de LOCHES

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Entre les soussignés,

**La Commune représentée par son Maire habilité aux présentes par la délibération du conseil municipal du 2 avril 2014**

d'une part

**et Monsieur MORVAN Richard, domicilié à PAULMY (Indre et Loire) « La Vernoisière »**

d'autre part

Il est d'abord rappelé ce qui suit :

**Monsieur Richard MORVAN, domicilié à PAULMY (Indre et Loire) « La Vernoisière » est propriétaire d'un terrain sis à ABILLY (Indre et Loire) « Les Sables de Rives » cadastré BH N°84**

**Monsieur Richard MORVAN a déposé le 8 janvier 2009 une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison individuelle.**

**Le certificat d'urbanisme a été déclaré tacite le 8 mars 2009, la Direction Départementale de l'Équipement ayant émis le certificat d'urbanisme (opération réalisable) le 25 mars 2009 selon les dispositions du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 25/02/2002, modifié le 07/11/2006.**

**Monsieur Richard MORVAN étant en possession de ce certificat d'urbanisme a décidé de raccorder son terrain au réseau d'assainissement en 2014 pour un montant 2 500.00 € (travaux effectués par le SIVOM de DESCARTES (Indre et Loire) 13, rue Carnot, afin de vendre son terrain.**

**Le 11 février 2016, Monsieur Richard MORVAN, a renouvelé sa demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison individuelle.**

**Par décision en date du 7 avril 2016, un certificat d'urbanisme négatif lui a été délivré considérant que la superficie de l'unité foncière est de 716 m<sup>2</sup> (dont environ 650 m<sup>2</sup> en zone NB et environ 66 m<sup>2</sup> en zone UBb) et que l'article NB5 du POS du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 25/02/2002, modifié le 07/11/2006 précise que pour qu'un terrain soit déclaré constructible, il faut que la surface minimale du terrain soit de 1200 m<sup>2</sup>.**

Considérant qu'il y a eu une erreur manifeste des différents services qui ont conduit Monsieur Richard MORVAN a raccordé son terrain au réseau d'assainissement qui a engagé les frais cités ci-dessus, il a été décidé une rencontre à la Mairie entre les deux parties à savoir la Mairie d'ABILLY, représentée par son Maire, Madame Patricia BRAULT et Monsieur Richard MORVAN, propriétaire le 8 avril dernier, afin de trouver une solution à cet état de fait.

Après discussion, les deux parties ont conclu un accord précisant qu'elles ont décidé d'abandonner les voies judiciaires pour régler ce litige :

Il est décidé ce qui suit :

Considérant que Monsieur Richard MORVAN reste redevable auprès du SIVOM de DESCARTES d'un montant 1 500.00 € sur les 2 500.00 € facturés, la Commune d'ABILLY s'engage à verser au SIVOM le reste à payer de 1 500.00 €.

Le SIVOM de DESCARTES émettra à l'encontre de la Commune d'ABILLY un avis de somme à payer d'un montant de 1 500.00 € qui annulera la dette de Monsieur Richard MORVAN

Monsieur Richard MORVAN renonce à toute action et à tout recours à l'encontre de la Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

**OBJET : AUGMENTATION REPAS CANTINE : ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 –  
Délib. N°28-2/5/16**

Madame le Maire rappelle que les repas de la cantine scolaire sont confectionnés par l'EHPAD « Les Termelles » à ABILLY.

Elle donne lecture d'un courrier émanant de l'EHPAD précisant l'augmentation du repas fourni à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **décide de répercuter cette augmentation aux familles, en conséquence le prix des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 sera :**
  - **Repas enfant                    3.00 €**
  - **Repas adulte                    3.55 €**

Elle précise également que depuis le 18 avril 2016, les repas sont servis en deux services :

- 1<sup>er</sup> service : maternelle et CP
- 2<sup>ème</sup> service : CE1-CE2-CM1-CM2

Cette nouvelle organisation apporte un confort supplémentaire aux enfants et facilite le travail des employés.

Néanmoins, il est nécessaire d'acquérir une remorque isotherme pour transporter les « norvégiennes ».

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur cette acquisition.

**OBJET : CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE : CREATION D'UN SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE – Délib. N°29-3/05/16**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Centre de Gestion d'Indre et Loire qui souhaite créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un service de médecine préventive et de le mettre à disposition des collectivités territoriales et des établissements publics du département d'Indre et Loire affilié au Centre de Gestion d'Indre et Loire  
Madame le Maire précise qu'il convient dans un premier temps de se prononcer pour ou contre cette adhésion.

Une convention d'adhésion sera adressée à la suite aux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire**
- **Charge Mme le Maire de signer la convention d'adhésion**

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE - Délib. n°30-4/05/16**

Madame le Maire précise que le Conseil Départemental propose « une convention de partenariat » pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire.

Les objectifs de ce portail sont les suivants :

- Mutualiser les ressources financières pour accéder à une offre enrichie.
- Gagner en visibilité et d'offrir un accès simplifié aux usagers
- Fournir une offre adaptée aux besoins du public : consultation à domicile, sans contrainte physique ou d'horaires
- Orienter les publics parmi une offre pléthorique, en encourageant la diversité culturelle
- Renforcer le rôle social des bibliothèques, grâce aux méthodes d'autoformation en ligne qui favorisent l'insertion des adultes et des jeunes (code de la route, français langue étrangère, informatique, soutien scolaire...)

Il est précisé que la convention de partenariat est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction une fois.

Le montant de la participation financière s'élève à 0.10 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable sur cette convention de partenariat**
- **Charge son Maire de signer la convention jointe à la présente délibération**

**OBJET : TOURAINE LOGEMENT – VENTE D'UN LOGEMENT – RUE DES AFN –  
Délib. N°31-5/05/16**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de TOURAINE LOGEMENT sollicitant l'avis de la commune sur la vente d'une maison type T4 leur appartenant sise 11, rue des combattants en AFN pour un montant de 85 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord sur cette vente mais trouve regrettable que le parc locatif se réduise et demande que de nouveaux logements soient construits afin que le parc locatif reste identique.**

**OBJET : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – Dossier n°6**

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, adjoint, donne l'état d'avancement du dossier, il précise que l'appel à la concurrence a été lancé, les entreprises ont jusqu'au 20 mai pour présenter leurs offres.

L'ouverture des plis est prévue le 25 mai prochain.

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES – Dossier n°7**

- ✓ **Annulation délibération du 10 septembre 2001 – lutte contre les termites – Délib. N°32-7/05/12**

Madame le Maire précise qu'en date du 10 septembre 2001, une délibération avait été prise pour définir un périmètre infesté par les termites dans le secteur de Langeville. Aucun arrêté n'a été pris en 2001 pour attester cet état de fait.

En 1999, Le propriétaire de la maison sise à Langeville avait fait effectuer un diagnostic par une entreprise qui n'a pas été confirmé par la suite.

Maître Gilles ROY, notaire, chargé de vendre la maison concernée, demande que la délibération citée ci-dessus soit annulée.

Le Conseil Municipal considérant qu'aucune autre déclaration n'a été enregistrée à la Mairie et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide d'annuler la délibération du 10 septembre 2001 visée le 18 septembre 2001 par la sous-préfecture de LOCHES.**

- ✓ **Décisions modificatives au budget – Délib N°33-7/05/16 et Délib. N°34-7/0516 :**

**DECISION N°1**

Madame le Maire rappelle le protocole transactionnel conclu entre la Commune et Monsieur MORVAN Richard, afin de rembourser le SIVOM, il convient de prévoir le financement au budget par décision modificative.

Elle propose la décision modificative suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- 022 - DEPENSES IMPREVUES.....	- 1500.00 €
- 658 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE .....	+ 1500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative au budget proposée**

**DECISION N°2**

Madame le Maire rappelle que des arbres ont été achetés pour compléter l'arborétum Elle précise que le financement de l'achat de ces arbres n'était pas prévu au BP 2016, il convient donc de prévoir une décision modificative.  
Elle propose la décision modificative suivante

**SECTION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME PLANTATION**

- 020 - DEPENSES IMPREVUES.....	- 1000.00 €
- 21721 – PLANTATION D'ARBRES.....	+ 1000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative au budget proposée**

- ✓ **Vente terrain Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite – Délib. N°35-7/05/12 :**

Madame le Maire précise que le Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite d'ABILLY sera dissout dans les prochains mois.

Monsieur Gérard DUBOIS, Président du Syndicat, propose à la Municipalité d'ABILLY la cession à titre gratuit de trois parcelles cadastrées :

- AZ N°192 pour 2 ares 35
- AZ N°193 pour 2 ares 36
- YC N°18 en partie (l'autre partie sera vendue à Mr et Mme BATES, propriétaire du Château des Termelles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord sur cette cession à titre gratuit**
- **Charge son Maire de signer les actes à venir**

- ✓ **Projet de rapprochement entre la commune d'ABILLY et la commune de VILLEY SAINT ETIENNE**

Monsieur Bernard MARCHAIS, adjoint, rappelle que la commission culturelle travaille depuis plusieurs semaines sur le rapprochement entre la commune d'Abilly et la Commune de Villey Saint Etienne. Des contacts ont été pris avec cette commune et une visite est prévue pour le week-end de la Pentecôte. Un compte-rendu sera donné à la prochaine réunion du conseil municipal.

✓ **Veillée aux étoiles**

Madame le Maire rappelle la veillée aux étoiles qui s'est déroulée l'an passé présentée par Mr Bertrand MILTEAU de Terre du Ciel, cette personne propose de renouveler cette animation.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette animation qui se déroulera le vendredi 22 juillet prochain pour un montant de 439.20 € TTC

✓ **Prévention du gaspillage alimentaire**

Madame le Maire donne lecture d'une proposition faite par Mr AFFOYON GOETZ William, intervenant dans le cadre des temps aménagés, qui propose une animation sur le gaspillage alimentaire pour les enfants de l'Ecole. Le montant de cette animation s'élève à 1800.00 €. Le conseil municipal, devant le coût élevé de cette animation émet un avis défavorable à cette proposition.

✓ **Tour de table**

Jean-Pierre RIBOULET : donne l'état d'avancement du dossier d'assainissement en cours au SIVOM pour le secteur de « La Pierre à Vinaigre »

Il précise que des demandes de devis sont en cours pour :

- la réfection en peinture des menuiseries extérieures de la Mairie, Agence Postale, bibliothèque, salle polyvalente.
- Pour la réfection de la peinture routière (passage piétons, bandes stop...)

Michèle GONNEAU : indique que la bande stop est effacée au lieu-dit « Le Bois Meslin »

Thierry LOISEAU : demande la date du début du fauchage

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30*

**récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises**

Nature	Références
- remboursement branchement Assainissement SIVOM-Affaire MORVAN	Délib. n°27-1/05/16
- protocole transactionnel	Dossier n°1
- augmentation repas cantine – année scolaire 2016-2017	Délib. n°28-2/05/16
- centre de gestion d'Indre et Loire – création d'un service de médecine préventive	Délib. n°29-3/05/16
- convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire	Délib. n°30-4/05/16
- Touraine Logement – Vente d'un logement – rue des AFN	Délib. n°31-5/05/16
- Réhabilitation de la Salle des Fêtes	Dossier n°6
- Questions diverses : → Annulation délibération du 10 septembre 2001-lutte contre les termites → Décisions modificatives au budget n°1-remboursement SIVOM → Décisions modificatives au budget n°2-plantation → Vente terrain Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite → Projet de rapprochement entre la commune d'ABILLY et la commune de VILLEY SAINT ETIENNE → Veillée aux étoiles → prévention du gaspillage alimentaire → Tour de table	Dossier n°7  Délib. n°32-7/05/16 Délib. n°33-7/05/16 Délib. n°34-7/05/16 Délib. n°35-7/05/16

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I.	BROSSARD P.
LOISEAU T.	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S.	JUIN S.	BANNIER A.	ROBIN H.	DUGUÉ L.

P\* pouvoir

A\* absent